

Conférence maghrébine sur la Responsabilité Sociale de l'Entreprise Rapport final et recommandations

Organisée par
L'Union Syndicale des Travailleurs du Maghreb Arabe (USTMA)
en collaboration avec l'Organisation Arabe du Travail
Tunis 6 – 7 mai 2005

L'Union Syndicale des Travailleurs du Maghreb, en collaboration avec l'Organisation Arabe du Travail, a organisé les 6 et 7 mai 2005 à Tunis une Conférence maghrébine sur le thème : « **la responsabilité sociale de l'entreprise économique** ». Y ont pris part des membres des Organisations de travailleurs de Libye, d'Algérie, du Maroc, de Mauritanie et de Tunisie ainsi que le Directeur du Bureau de l'OIT à Alger, M. Sadok Bel Hadj Hassine, et le représentant du Directeur Général de l'Organisation Arabe du Travail et Conseiller de l'Organisation, M. Mohamed Trabelsi.

Choix du thème de la Conférence :

La Responsabilité sociale de l'entreprise revêt une importance particulière dans le contexte actuel caractérisé par une mondialisation des systèmes de production, la tendance vers un marché global basé sur la standardisation des normes, le désengagement de l'Etat des secteurs productifs et la réduction de ses interventions dans les domaines économique et social suite au développement du secteur privé, et l'influence accrue des Multinationales parfois peu respectueuses des normes internationales du travail.

Le rôle de l'entreprise économique privée s'accroît car elle est tenue, dans ce contexte, d'assumer, en sus de l'opération de production et des fonctions sociales traditionnelles, de nouvelles responsabilités la plaçant au niveau d'une entreprise socialement responsable portée vers un développement global aux multiples dimensions économiques, sociales, culturelles, environnementales et humaines.

A ce titre, le libre dialogue social dans l'entreprise entre les partenaires sociaux d'une part, et l'ouverture de l'entreprise à son environnement, y compris à la société civile, et la création de mécanismes de travail et de coopération entre les différentes parties, d'autre part, est considéré comme le fondement qui permet à l'entreprise d'assumer ses responsabilités sociales sans masquer le rôle régulateur de l'Etat ni occulter son rôle et ses responsabilités vis à vis de la société, notamment des travailleurs et des catégories vulnérables et pauvres.

L'une des raisons du choix du thème du séminaire est la possibilité de débattre de l'initiative des Nations Unies relative à la Responsabilité Sociale des Entreprises qui est fondée sur le Pacte Mondial des Nations Unies, la Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale de l'OIT et les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

Les Principes fondamentaux concernent tout ce qui a trait aux activités et relations des entreprises. Le texte comporte une description des attitudes et méthodes de travail que doivent adopter les entreprises multinationales dans leurs activités et relations avec les parties concernées par leurs activités, de façon directe ou indirecte. Ces principes sont axés sur les domaines suivants :

- La diffusion de l'information ;
- L'emploi et les relations professionnelles,
- L'environnement,
- La lutte contre la corruption,
- Les intérêts des consommateurs,
- Les sciences et la technologie,
- La concurrence,
- La fiscalité,
- Les huit conventions fondamentales du travail,
- Les conventions des droits de l'homme.

Les Principes fondamentaux encouragent également les entreprises à :

- Développer les relations internes et informer les travailleurs de sa politique en s'appuyant, par exemple, sur des programmes de formation ;
- Echanger les informations et élaborer des rapports sur les résultats de l'entreprise concernant ses politiques, notamment les domaines des relations professionnelles, de la sécurité et santé au travail ;
- Développer des moyens d'action efficaces à la lumière de ce qui a été énoncé dans les dix Principes fondamentaux.

L'application des Principes fondamentaux encourage le dialogue approfondi entre les gouvernements, les entreprises en y associant les organisations de travailleurs, les organisations non gouvernementales et les représentants de la société civile, c'est-à-dire tous ceux qui oeuvrent pour la réalisation de ces mêmes objectifs qui visent les principes fondamentaux. La seconde composante de la Responsabilité Sociale des entreprises est fondée sur les Principes directeurs de l'OCDE qui portent sur la description de la structure et les activités des institutions responsables des questions en annexe, notamment les Points de Contact Nationaux (PCNs), le Comité Mondial d'Investissement et les Entreprises Multinationales (MNEs) de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE).

L'ouverture de la conférence s'est faite en présence, outre les personnes susmentionnées, du camarade Hedi Ghodhbani, Secrétaire Général ad intérim de l'Union Générale Tunisienne du Travail (UGTT). Le camarade Abdelmadjid Sahraoui, Secrétaire Général Adjoint de l'Union Syndicale des Travailleurs du Maghreb et Président des travaux de la Conférence, a, à l'ouverture des travaux, souhaité la bienvenue aux participants et aux invités et a placé le séminaire dans son cadre, c'est à dire en relation avec les changements économiques mondiaux et leurs incidences sur le Maghreb et les nouveaux rôles sociaux confiés aux entreprises économiques. Ceci impose aux syndicalistes une mise à niveau, une actualisation de leurs connaissances et méthodes de travail dans le but d'améliorer leurs prestations.

Par la suite, le Vice-secrétaire Général de l'Union Syndicale des Travailleurs du Maghreb, a, au nom du Secrétaire Général de l'USTMA, affirmé qu'il était nécessaire de renforcer les compétences des syndicats maghrébins pour relever les défis actuels. Il a mis en avant l'importance du rôle de tels séminaires de formation et d'études pour l'amélioration de la prestation syndicale maghrébine.

Dans son intervention, Monsieur Sadok Bel Hadj Hassine, Directeur du Bureau de l'Organisation Internationale du Travail à Alger, a passé en revue les activités du Bureau relatives à la Responsabilité Sociale des Entreprises dans les pays du Maghreb, à travers le lancement du Projet Pacte Mondial en Tunisie et au Maroc (projet financé par l'Italie et exécuté par le BIT). Il a souligné que pour l'OIT, le thème de la Responsabilité sociale de l'entreprise économique fait référence à l'ensemble des droits fondamentaux des travailleurs, énoncés dans les huit Conventions fondamentales de l'OIT, à la Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale de l'OIT, et aux principes et orientations adoptés par l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE) ainsi qu'à l'initiative du Secrétaire Général des Nations Unies à la Conférence de Davos (Suisse) de 1999. Il a aussi fait référence au rapport de la Commission Mondiale pour une Mondialisation Juste- Créer des opportunités pour tous, et aux activités de l'OIT dans le domaine de la RSE.

Le Secrétaire Général ad intérim de l'Union Générale Tunisienne du Travail, a dans son intervention, exprimé sa satisfaction et la satisfaction de tous les syndicalistes tunisiens de la tenue de cet important séminaire à Tunis. Il a souligné que la mondialisation et ses incidences ont imposé plusieurs initiatives sociales de la part des syndicats mais aussi d'autres parties. Ces initiatives sont déterminantes pour la réduction des effets négatifs de la mondialisation laquelle est considérée comme une réalité économique imposée exprimant le déséquilibre des pouvoirs mondiaux au profit d'un seul pôle.

Il a, en outre, fait l'éloge des initiatives menées par l'Organisation Internationale du Travail et les conventions qu'elle œuvre à promulguer dans le but de promouvoir la négociation et la concertation entre toutes les parties concernées par l'opération de production. Il a insisté sur la nécessité de s'en tenir à cette Organisation et son homologue, l'Organisation Arabe du Travail, et de faire face aux démarches visant leur affaiblissement et leur marginalisation. Enfin, il a mentionné quelques obstacles nationaux comme la non ratification par les gouvernements de plusieurs conventions et la recherche de profits par de nombreux chefs d'entreprises sans se soucier des responsabilités sociales en ce qui concerne le développement durable, l'environnement, la culture, le divertissement, le sport, la formation, le recyclage, etc.

La parole a été donnée, par la suite, à Monsieur Mohamed Trabelsi, Conseiller au sein de l'Organisation Arabe du Travail, qui a fait part des salutations de M. Brahim Kouider, Directeur Général de l'Organisation, aux participants ainsi qu'à l'ensemble des syndicalistes et des travailleurs de la région du Maghreb. L'intervenant a mis en exergue les actions menées par l'Organisation pour la prise en charge des problématiques de développement économique et social dans le monde arabe et qui ont permis l'évolution continue du travail entre l'Organisation et les parties sociales. Il a fait part des difficultés rencontrées par l'OAT dans l'exercice de sa mission notamment ce qui caractérise l'actuelle réalité arabe, à savoir la dispersion, la division et la faible participation des partenaires sociaux dans l'élaboration des décisions politiques, économiques et sociales. Il a indiqué que l'Organisation Arabe du Travail était la seule organisation arabe à structure tripartite associant l'ensemble des partenaires sociaux. Elle est, de ce fait, l'Organisation la plus représentative dans le système commun des Organisations arabes. Il a également souligné le renforcement des relations de l'Organisation avec les Organisations de travailleurs telle que la Confédération internationale des Syndicats Arabes (CISA) et l'Union Syndicale des Travailleurs du

Maghreb Arabe (USTMA) durant les dernières années. Il a expliqué que l'OAT tend à traiter davantage avec les Organisations syndicales nationales, ce qui permet d'initier avec elles nombreuses et variées activités en plus de son appui aux rencontres visant à l'échange d'expériences et d'expertise entre les différentes organisations syndicales arabes. Il a également souligné que l'Organisation Arabe du Travail accorde une importance capitale à la relation avec l'Organisation Internationale du Travail pour la conduite d'activités communes en vue d'appliquer d'avantage les Normes internationales du travail, inciter les Etats à ratifier les Conventions internationales du travail et aider les Etats qui emploient un taux important de main-d'œuvre étrangère à trouver des mécanismes d'application de ces conventions. Enfin, il a souligné que la Responsabilité sociale de l'entreprise ne devrait pas constituer un prétexte pour que l'Etat se désengage de ses responsabilités sociales.

Les travaux de la Conférence se sont déroulés selon le programme suivant :

Interventions des chercheurs et des spécialistes :

« Le rôle des conventions et traités internationaux dans le développement de la Responsabilité Sociale de l'entreprise » Professeur Nouri M'ZID.

« Le rôle des syndicats dans le développement du dialogue social sur la Responsabilité Sociale des Entreprises » Professeur Mounji El Amami.

« La Responsabilité Sociale de l'entreprise et les perspectives de son développement dans le Maghreb » Professeur Nizar Mansour.

« La Responsabilité Sociale de l'entreprise entre la théorie et la matérialisation pratique » Professeur Nawfal AL Ziyadi.

« Documents de travail fournis par toutes les délégations participantes sur la réalité du rôle social des entreprises dans la régions maghrébine ».

Ces interventions ont été suivies d'un riche débat au cours duquel des questions, des compléments d'information et différentes expériences régionales ont été échangés. A l'issue de la Conférence, il a été convenu des recommandations et propositions suivantes :

- Considérer l'entreprise économique comme une cellule sociale responsable de l'organisation du travail collectif des personnes y travaillant et de l'amélioration de leurs conditions de vie, en plus de son rôle de cellule de production et de source de richesse. Elle joue également un rôle principal dans le développement, l'emploi, la protection de l'environnement et la préservation de l'environnement.
- Affirmer que la stabilité de l'entreprise est une partie intégrante de la stabilité et de l'équilibre de la société puisqu'elle constitue un élément essentiel du développement et un préalable à l'exercice de sa fonction productive et sociale.
- Considérer le lien entre la stabilité sociale à laquelle participe l'entreprise et l'exercice, par cette dernière, de sa fonction économique comme une condition principale dans l'équation du développement et toute distinction entre ces deux fonctions perturberait l'équilibre souhaité.
- Le concept « Responsabilité Sociale de l'entreprise économique » est un concept apparu souvent dans le contexte de l'accroissement de la mondialisation et il est relié à la question du développement durable, mais pourrait être interprété différemment. Ainsi, certains partenaires pourraient en faire un mauvais usage, c'est pourquoi les

syndicalistes sont tenus de mieux l'éclaircir et de fixer son contenu et ses limites de façon à le mettre au service du développement social global et à éviter les interprétations et les utilisations restrictives et intéressées.

- De nombreuses entreprises notamment celles qui suivent l'exemple des compagnies multinationales brandissent le slogan « **la responsabilité sociale de l'entreprise économique** » dans le but d'embellir leur image et améliorer les conditions de leur force de concurrence commerciale et la propagande pour leurs produits.
- La Responsabilité Sociale de l'Entreprise économique ne doit, en aucun cas, remplacer les rôles de l'Etat et ses responsabilités sociales ou l'en dispenser.
- L'Entreprise économique œuvre à s'approprier les principes énoncés relatifs au comportement social de l'entreprise, aux normes internationales du travail et aux droits syndicaux.
- Il est nécessaire que ces déclarations et ces normes occupent la place qu'elles méritent dans les législations nationales comme il est également nécessaire de leur faire perdre leur caractère littéraire et éthique en vue de leur donner un caractère obligatoire.
- Il est nécessaire d'établir des mécanismes capables de contrôler le niveau de respect des Principes et des normes internationales par les entreprises économiques et de mettre en place en particulier des procédures pour demander des comptes entreprises qui ne respectent pas leurs obligations à l'égard de ces Principes et ces normes au sein de l'Organisation Internationale du Travail.
- Il est nécessaire de tenir une conférence maghrébine pour une meilleure connaissance de l'entreprise économique maghrébine dans le cadre des mutations actuelles et leurs incidences négatives sur le secteur public.
- Il convient d'œuvrer à lancer un forum économique social maghrébin et d'œuvrer à établir un réseau efficace entre les syndicats et les composantes de la société civile afin de unifier les efforts pour faire face aux incidences de la mondialisation et d'opérationnaliser la responsabilité sociale de l'entreprise.
- Il convient de lancer un réseau d'experts au sein de l'Union Syndicale des Travailleurs du Maghreb pour mener des études socio-économiques sur la RSE.

Le Conseiller de l'Organisation Arabe du Travail	Le Secrétaire Général adjoint de l'Union Syndicale des Travailleurs du Maghreb
Mohamed TRABELSI	Abdelmadjid SAHRAOUI

This document was created with Win2PDF available at <http://www.daneprairie.com>.
The unregistered version of Win2PDF is for evaluation or non-commercial use only.